Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_054-DE

MORLAIX communauté
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

Morlaix Communauté
Séance du lundi 9 février 2026
Délibération D26-054

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 27 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres titulaires présents : 43
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 48

Secrétaire de séance : Valérie Scattolin

Étaient présents : **Carantec** : Nicole Ségalen-Hamon, Alban Le Roux **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** Jean-Marc Le Berr **Lannéanou** : Hervé Saint-Jalm **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Jean-René Péron **Locquénolé** : Francis Lebrault **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Yvon Laurans, Laëtitia Abily, David Guyomar, Nathalie Barnet, André Laurent, Jean-Charles Pouliquen, Marie Gallouédec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Nolwenn Malengreau **Plouégat-Guerrand** : Renaud de Clermont-Tonnerre **Plouégat-Moysan** : François Girotto **Plouézoc'h** : Brigitte Mel **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Hervé Le Ruz **Plougonven** : Bernadette Auffret, Jean Laurent Hamon **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Odette Colas **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Monique Nedellec **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Martine Gireault, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Jean-Marc Le Berr **Locquirec** : Gwénolé Guyomarc'h à Pierre le Goff **Morlaix** : Sabine Duval-Arnould à Jean-Charles Pouliquen ; **Plourin-lès-Morlaix** : Morgane Bicrel à Guy Pennec **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski à Aude Goarnisson

Était représenté : /

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Guerlesquin :** Eric Cloarec **Plouigneau** : Johny Delépine.

Sollicitation de subventions Rénovation du bâtiment F de la Manufacture des Tabacs

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n°19 "structurer et territorialiser l'offre culturelle de loisirs dans Morlaix Communauté"

Rapporteur : François Girotto

Morlaix Communauté porte une politique culturelle et patrimoniale reconnaissant d'intérêt communautaire les actions ou événements visant à développer l'offre culturelle et à construire une identité communautaire et notamment toute action de valorisation du patrimoine de la Manufacture des Tabacs de Morlaix.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_054-DE

Dans celle-ci, le bâtiment F, propriété de Morlaix Communauté à 45 %, est occupé par l'association "Les Moyens du bord".

Le bâtiment inscrit aux Monuments historiques est en mauvais état et ne permet plus de mener les activités de la structure (conservation des œuvres, exposition et accueil du public, espaces de travail etc..). Morlaix Communauté souhaite leur offrir un cadre plus adapté.
Pour ce faire, des travaux de réhabilitation vont être menés. Leurs objectifs :

- La remise en état de la toiture
- La mise en œuvre de solutions pour lutter contre des problématiques externes rencontrées dans le bâtiment : fuites en toitures, remontées capillaires sur les murs, confort thermique été/hiver
- Dans une seconde phase, une rénovation et un réaménagement intérieur pour que les locaux correspondent à leurs usages (modification de la distribution), mais aussi une remise au propre de surface et équipements vétustes.

La division en volume du bâtiment établit que la toiture est une partie commune dont la charge financière est établie comme suit : Monsieur Jean-Claude Breton, est propriétaire de 55% de cette enveloppe et Morlaix Communauté des 45% restants. L'intérieur de l'ancien local des Moyens du Bord est de la propriété entière de Morlaix Communauté.

Morlaix Communauté va solliciter plusieurs demandes de subventions visant à co-financer l'opération, notamment auprès de la Région à travers le dispositif « Patrimoine public protégé au titre des Monuments historiques » et la DRAC au titre des monuments historiques. La présente délibération vise à présenter le plan de financement prévisionnel en vue de son approbation et du dépôt des demandes de subventions auprès des financeurs.

Le montant total prévisionnel des dépenses pour le projet est estimé à 201 645 € hors taxe, maîtrise d'œuvre incluse. Morlaix Communauté, maître d'ouvrage des travaux de la partie commune prendra à sa charge 45 % du montant des travaux conformément à la convention de groupement de commandes conclue entre elle-même et Jean-Claude Breton et conformément à la division en volume.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

Dépenses		**Recettes**		
Dépenses (HT)	**Montants**	**Financeurs**	**Taux sollicité**	**Montant sollicité de la subvention**
Diagnostic structure	3 000 €	Etat (DRAC) – à solliciter	25 %	50 411 €
MOE	22 824 €	Région (*AAP Patrimoine historique*) – à solliciter	29,7 %	60 000 €
Travaux	152 160 €	Autofinancement (Morlaix Communauté)	45 %	91 234 €
Frais annexes	23 661 €			
Total	**201 645 €**	**Total**	**100 %**	**201 645 €**

Calendrier prévisionnel de réalisation :
Début de l'opération : septembre 2026
Fin de l'opération : décembre 2026

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 2 février 2026 ;

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_054-DE

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **d'approuver l'opération et le plan de financement ;**
- **d'autoriser le Président à poursuivre toute demande de subventions auprès des financeurs relative à ce projet et signer tous les documents afférents.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Valérie Scattolin

Le Président,
Jean-Paul Vermot